

Le présent dossier dûment complété et signé, accompagné des justificatifs doit être impérativement adressé à la Communauté de Communes du Rouillacais
au plus tard le 31 janvier 2023

Vous souhaitez être accompagnés pour la constitution du dossier ? Prenez rendez-vous avec Stéphanie BARANGER, Coordinatrice enfance-jeunesse, développement territorial, 07 56 26 10 63 ou coordination@ccrouillacais.fr.

Attention, sont éligibles aux subventions communautaires uniquement :

- les associations culturelles territoire dont les actions ou animations regroupent plus de 100 personnes et ont un impact dont le rayonnement dépasse le simple territoire d'une commune ;
- les associations d'animation du territoire organisant des manifestations sur le territoire communautaire dont l'intérêt dépasse le cadre de la Communauté de Communes du Rouillacais ;
- les associations sportives assurant une formation aux enfants issus de plusieurs communes du territoire, ou les associations sportives organisant des manifestations ou des actions sportives dépassant le territoire ;
- les associations d'actions sociales, d'insertion, ainsi que les amicales des pompiers et associations d'animation de réseau d'assistants maternels.

Association

Nom de l'association :	
N° RNA (obligatoire) :	
N° de SIRET (obligatoire) :	
Représentée par son (sa) Président(e) :	
Adresse du siège social :	
Adresse de correspondance :	
Téléphone :	
Adresse électronique :	

Adhérents de l'association

Nombre d'adhérents :	____ adhérents dont ____ jeunes (moins de 18 ans)
Nombre de bénévoles actifs :	

Activités régulières de l'association

Section / Activité / cours ou animation	Nom : Jours et Heures : Lieu et Salle : Tarif : Nom et Prénom de l'intervenant : Contacts pour l'inscription :
Section / Activité / cours ou animation	Nom : Jours et Heures : Lieu et Salle : Tarif : Nom et Prénom de l'intervenant : Contacts pour l'inscription :
Section / Activité / cours ou animation	Nom : Jours et Heures : Lieu et Salle : Tarif : Nom et Prénom de l'intervenant : Contacts pour l'inscription :
Section / Activité / cours ou animation	Nom : Jours et Heures : Lieu et Salle : Tarif : Nom et Prénom de l'intervenant : Contacts pour l'inscription :
Section / Activité / cours ou animation	Nom : Jours et Heures : Lieu et Salle : Tarif : Nom et Prénom de l'intervenant : Contacts pour l'inscription :

Réalisations en 2022

(ex. : projets, temps forts, animations ponctuelles...)

**Projets, animations ou actions régulières
pour lesquels vous demandez une subvention
pour l'année 2023**

Bilan financier 2022

Si l'exercice de l'association est différent de l'année civile, préciser les dates de début et de fin d'exercice.

Date de début : _____ Date de fin : _____

DEPENSES		RECETTES	
Libellé	Réalisé 2022	Libellé	Réalisé 2022
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, marchandises, prestations de services	
Achats de marchandises		Ventes de marchandises	
Electricité, eau, gaz, combustibles		Production vendue de biens	
Denrées alimentaires		Production vendue de services (entrées)	
Petit équipement (mobilier, matériel)			
Fourniture activités et matériel éducatif			
61 – Services extérieurs		Subventions	
Assurance		Etat	
Locations		Région	
Entretien et réparations		Département	
62 – Autres services extérieurs		Communauté de communes	
Honoraires et rémunérations de service		Communes	
Déplacements, transports		Autre subvention ou participation	
Frais postaux et de télécommunications			
Publicité et communication			
Cotisations et Affiliations			
Services bancaires			
Frais de formation		75 - Autres produits de gestion courante	
Autres		Cotisations des adhérents	
63 – Impôts et taxes		Dons, legs, autres produits	
64 – Charges de personnel		76 - Produits financiers	
65 - Autres charges de gestion		77 - Produits exceptionnels	
66 - Charges financières		78 - Reprise sur amortissements et provisions	
67 - Charges exceptionnelles			
68 - Dotation aux amortissements			
Total des Charges		Total des produits	

Trésorerie	Compte Courant	Livret Epargne	Autres placements
Au 31 décembre 2021			
Au 31 décembre 2022			

Budget prévisionnel 2023

Le total des dépenses doit être égal au total des recettes.

Si l'exercice de l'association est différent de l'année civile, préciser les dates de début et de fin d'exercice.

Date de début : _____ Date de fin : _____

DEPENSES		RECETTES	
Libellé	Prévisionnel 2023	Libellé	Prévisionnel 2023
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, marchandises, prestations de services	
Achats de marchandises		Ventes de marchandises	
Electricité, eau, gaz, combustibles		Production vendue de biens	
Denrées alimentaires		Production vendue de services (entrées)	
Petit équipement (mobilier, matériel)			
Fourniture activités et matériel éducatif			
61 – Services extérieurs		Subventions	
Assurance		Etat	
Locations		Région	
Entretien et réparations		Département	
62 – Autres services extérieurs		Communauté de communes	
Honoraires et rémunérations de service		Communes	
Déplacements, transports		Autre subvention ou participation	
Frais postaux et de télécommunications			
Publicité et communication			
Cotisations et Affiliations			
Services bancaires			
Frais de formation		75 - Autres produits de gestion courante	
Autres		Cotisations des adhérents	
63 – Impôts et taxes		Dons, legs, autres produits	
64 – Charges de personnel		76 - Produits financiers	
65 - Autres charges de gestion		77 - Produits exceptionnels	
66 - Charges financières		78 - Reprise sur amortissements et provisions	
67 - Charges exceptionnelles			
68 - Dotation aux amortissements			
Total des Charges		Total des produits	

Documents à fournir

- une copie de ses statuts, (dernière version transmise en préfecture) ;
- la liste des dirigeants (dernière version transmise en préfecture) ;
- le contrat d'engagement républicain dûment signé ;
- un relevé d'identité bancaire portant une adresse correspondant à celle du numéro Siret.

Demande de subvention

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'association, déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;

et sollicite auprès de la Communauté de Communes du Rouillacais une subvention au titre de l'année 2023 d'un montant de euros .

Fait, le à,

Signature

CADRE RESERVE

A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROUILLACAIS

Date d'arrivée :

Date d'instruction :

Demande de précisions :

Suite donnée :

Montant demandé : €

Montant accordé : €

Motifs si refus :

Notifiée à l'association le :